

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2009

=====

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

CORNELIS A., DELFANNE F., BRANGERS J-M., WATTIEZ L.,
FLAMME S., Echevins;

BLOIS G., WILLOCQ W., LECOMTE J-C., PATTE C., FOURDIN P.,
DESTREBECQ L., VANCAUWENBERGHE L., MACHTELINGS M.,
DRUMEL A., CRICKX F., DELGUSTE B., PORTOGALLO J.,
VAN DE WALLE T., Conseillers

BILOUET V., Secrétaire communale

=====

SEANCE PUBLIQUE

=====

**MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET 2010 DE LA
FABRIQUE D'ÉGLISE DE BERNISSART**

Vu le résultat des votes sur la Modification Budgétaire n°1
ordinaire de la Fabrique d'église de Bernissart proposée, à savoir, **4 oui, 3
non et 11 abstentions.**

Un avis **favorable** est émis sur la modification budgétaire n°1,
service ordinaire, arrêtée par le Conseil de la Fabrique d'église de Bernissart,
en date du 18 novembre 2009.

Le total des recettes et dépenses reste inchangé car la
modification budgétaire n°1 entraîne une augmentation et une diminution
équivalente des dépenses de 869,11€ sans modification de l'intervention
communale.

=====

BUDGET 2010 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE BERNISSART

Attendu que la dotation communale pour Bernissart ne cesse de
croître et dépasse de loin celle des autres fabriques;

Vu le résultat des votes sur le budget 2010 de la fabrique
d'église de Bernissart proposé, à savoir, **4 oui, 4 non et 10 abstentions;**

Un avis **défavorable** est émis au budget 2010 de la fabrique
d'église de Bernissart arrêté comme suit :

- recettes et dépenses : 25.378,10€;
- intervention communale : 22.848,94€

=====

**Madame Martine Machtelings, conseillère communale, entre dans la salle
des délibérations.**

=====

**PROCES-VERBAUX DE CAISSE COMMUNALE DES 3^{ème} ET 4^{ème}
TRIMESTRES 2009**

Vu l'article L1124-42S1 du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation, le Conseil vise les procès-verbaux de vérification de la
caisse communale des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2009 établis les 30/09/2009 et
31/10/09 et présentant un solde global des comptes financiers débiteurs de
respectivement 457.347,14€ et de 298.571,96€.

Une interruption de séance a lieu afin d'accueillir Monsieur le Maire de Feignies Jean Jarosz et son adjoint Mr Sporta, venus afin de remercier Bernissart pour le prêt de matériel lors de diverses manifestations. Un petit cadeau est remis pour les mandataires et l'ensemble du personnel de la part de la mairie et du Sporting Club de Feignies.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que cette année, les 25 ans de jumelage ont été fêtés et que à ce titre, Bernissart a reçu une médaille représentant l'assemblée nationale de la République française.

FIXATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE 2010 A LA ZONE DE POLICE BERNISSART-PERUWELZ

DECIDE A L'UNANIMITE - La dotation de la commune de Bernissart à la zone de police Bernissart-Péruwelz pour l'année 2010 est fixée à 852.487,66€, soit identique à la dotation 2009 après la modification budgétaire n°2.

RAPPORT PRESCRIT PAR L'ARTICLE L1122-23 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

L'assemblée prend acte du rapport annuel du Collège communal arrêté le 7 décembre 2009 concernant la gestion de l'année 2009.

Ce document dressé en application de l'article L 1122-23 du code de la démocratie locale et de la décentralisation avait été adressé en annexe à la convocation du Conseil accompagnant le budget de l'exercice 2010.

SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU BUDGET COMMUNAL 2010 SERVICE ORDINAIRE

Le budget communal de l'exercice est présenté comme suit :

Il présente au service ordinaire le résultat suivant :

	RECETTES	DEPENSES	BONI/MALI
Exercice propre	12.766.152,31	12.762.809,83	3.342,48
Exercices antérieurs	1.228.641,02	6.012,82	1.222.628,2
Prélèvement			
Résultat global	13.994.793,33	12.768.822,65	1.225.970,68

Vote par 8 abstentions et 11 oui

Après la présentation du budget ordinaire par Mr Luc Wattiez, Echevin des Finances, Mr Destrebecq (MR) fait remarquer que, selon lui, la dotation au CPAS sera insuffisante et nécessitera une intervention en modification budgétaire.

Monsieur le Bourgmestre répond que, par rapport au budget initial 2009, - 28.000€ supplémentaires sont prévus ;

- le passage des aide-ménagères du CPAS en titres-services géré par la commune permettra une économie de ± 70.000€ ;

- le CPAS a obtenu des points APE supplémentaires pour ± 14.000€.

Soit plus de 110.000€ supplémentaires en 2010 et le CPAS s'est engagé à ne pas dépasser ce budget lors de la réunion de concertation.

Il présente au service extraordinaire le résultat suivant :

	RECETTES	DEPENSES	BONI/MALI
Exercice propre	3.982.282,40	4.070.182,40	-87.900,00
Exercices antérieurs	285.063,11	6.494,81	+278.568,30
Prélèvement	69.394,81		669.394,81
Résultat global	4.336.740,32	4.076.677,21	+260.063,11

Vote par 6 abstentions et 13 oui

=====

Après la présentation du budget extraordinaire, Mr Destrebecq (MR) regrette qu'aucune réfection de trottoirs ne soit prévue, de même le renouvellement d'ordinateurs lui paraît trop fréquent. Mr Delguste (UPC) propose à la commune de contacter la polytech qui pourrait reprendre le matériel déclassé. Il semblerait également pour Mr Delguste que des subsides sont dépensés pour l'achat d'ordinateurs pour des personnes qui disposent déjà d'un portable.

Mr Le Bourgmestre répond que pour les trottoirs, les projets introduits, ces dernières années, n'ont pas été approuvés par le Programme Triennal. Quant aux ordinateurs, beaucoup de services ont besoin d'ordinateurs de plus en plus performants. Si les précédents sont encore utilisables, ils sont remplacés auprès de nouveaux engagés s'ils ont besoin d'un ordinateur moins performant. Seuls ceux qui ne sont pas réutilisables ailleurs sont déclassés.

=====

VOIES ET MOYENS ET MODE DE PASSATION DES MARCHES

DECIDE A L'UNANIMITE d'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau ci-dessous et de choisir le mode de passation de marché tel que précisé par article budgétaire dans ce même tableau et d'en fixer les conditions.

=====

Articles	Libellés	Montant	Voies et moyens	Mode de passation des marches
Exercices antérieurs				
02/87701/74451/2009	Acquisition matériel exploitation (pompe r.Fraity)	6.494,81	Fonds réserve extraordinaire	Simple facture
Exercice propre				
10401/72260	Travaux extension bâtiment administratif (CAP)	50.000,00	Emprunt	Proc.nég.pour matériaux à mettre en œuvre par les ouvriers
10401/74198	Acquisition de mobilier	3.400,00	Fonds réserve extraordinaire	Simple facture
10401/74253	Acquisition de matériel	2.500,00	Fonds réserve extraordinaire	Simple facture
Total 104		55.900,00		
12401/72360	Frais ét. et tx rue Pont Pierre,2	25.000,00	Emprunt : 5.000,00 Subside : 20.000,00	Proc.nég.art 17 §2 1°a
12401/72460	Tx de maintenance (salle Harchies)	7.500,00	Fonds réserve extraordinaire	Proc.nég.pour matériaux à mettre en œuvre par les ouvriers
12402/72360	Frais ét. et tx restauration machine à feu	100.000,00	Emprunt	Hon : proc.nég. art.17§2 1°a - adj publique pour tx
12401/74198	Acquisition mobilier (pr	5.200,00	Fonds réserve	Simple facture

	maison village)		extraordinaire	
Total 124		137.700,00		
42101/72160	Tx aménagement aire jeu dans zone verte	10.000,00	Emprunt	Proc.nég.pour matériaux à mettre en œuvre par les ouvriers
42102/72160	Frais ét. et tx sentier Acomal	140.620,00	Emprunt: 8.928,00 Subside :101.692,00	Hon : proc.nég. art.17§2 1°a - adj publique pour tx
42101/73160	Travaux voirie (ralentisseurs)	35.000,00	Emprunt de 2009	Proc.nég.art 17§2 1°a
42102/73160	Frais ét. et tx voirie (r.Moulin Blanc)	60.000,00	Emprunt	Adjudication publique
42103/73160	Frais ét. et tx voirie (r.Sénéchal)	98.000,00	Emprunt	Adjudication publique
42104/73160	Tx aménagement rd point Négresse	6.000,00	Fonds réserve extraordinaire	Proc.nég.pour matériaux à mettre en œuvre par les ouvriers
42105/73160	Frais ét.et tx r.Carlier (plat.sécurit)	76.000,00	Emprunt :35.086,00 Subside :40.914,00	Proc.nég.pour matériaux à mettre en œuvre par les ouvriers
42101/73560	Frais ét.et dég.hiver (r.Pav,r.Bois..)	265.210,00	Emprunt:205.210,00 Subside :60.000,00	Adjudication publique
42101/74352	Acquisition d'une camionnette	19.000,00	Emprunt	Proc.nég.art.17§2 1°a
42101/74398	Acquisition d'une grue	98.000,00	Emprunt	Appel d'offres restreint
42101/74451	Exploit(soudeur TIG)	3.000,00	Fonds réserve extraordinaire	Simple facture
Total 421		810.830,00		
48201/73560	Tx curage cours d'eau non navigab.	12.000,00	Fonds réserve extraordinaire	Wateringue
Total 482		12.000,00		
56301/72360	Frais ét. et tx camping	15.000,00	Emprunt	Proc.nég. art.17 §2 1°a pour honoraires
Total 563		15.000,00		
65201/73560	Travaux curage étang	5.000,00	Fonds réserve extraordinaire	Simple facture
Total 652		5.000,00		
72203/72360	Frais ét. et tx isolation Acomal	712.600,00	Emprunt:422.081,00 Subside :290.519,00	Adjudication publique
72201/72460	Frais ét.et tx maint.bât.jaune	255.140,00	Emprunt :36.028,00 Subside :204.112,00 Emprunt 2009 :15.000,00	Adjudication publique
72202/74451	Acquisition matériel exploitation (batteur-mixeur)	8.900,00	Fonds réserve extraordinaire	Proc.nég.art17 §2 1°a
Total 722		976.640,00		
76301/74451	Acquis.mat.exploitation	10.000,00	Emprunt	Proc.nég.art17 §2 1°a
Total 763		10.000,00		

76401/72360	Frais ét. et tx 3 ^{ème} phase COP	120.000,00	Emprunt	Tx :adjudication publique
Total 764		120.000,00		
76601/72160	Frais ét. et tx aménagt.Parc postau	545.620,00	Emprunt :85.124,00 Subside :460.496,00	Adjudication publique
Total 766		545.620,00		
76701/74198	Acquisition mobilier	1.800,00	Fonds réserve extraordinaire	Simple facture
76701/74253	Acquisition matériel informatique	2.600,00	Fonds réserve extraordinaire	Simple facture
Total 767		4.400,00		
77102/72360	Frais ét. et tx isolation musée	229.452,00	Emprunt :150.654,00 Subside :78.798,00	Adjudication publique
Total 771		229.452,00		
79001/72360	Frais ét. et tx aménagement égl.Pommeroeul	428.000,00	Emprunt :182.929,00 Subside :245.071,00	Adjudication publique
79002/72360	Frais ét.et tx aménagement égl.Blaton	386.650,00	Emprunt :194.685,00 Subside :191.965,00	Adjudication restreinte
79003/72360	Tx église Ville-Pommeroeul(pics enti-pig)	15.000,00	Emprunt	Proc.nég.art17 §2 1 ^a
Total 790		829.650,00		
83101/73360	Trav.audit CPAS	25.000,00	Emprunt	Proc.nég.art17 §2 1 ^a
Total 831		25.000,00		
83201/74198	Acquisition mobilier (accueil extrascolaire)	750,00	Sur recette	Simple facture
83201/74253	Acquisition matériel informatique (accueil extrascolaire)	2.050,00	Sur recette	Simple facture
83201/74352	Acquisition camionnette électrique	36.300,00	Emprunt	Appel d'offre général lancé par la Région wallonne
Total 832		39.100,00		
84010/72560	Tx équip.terrain (P.C.S)mat.urb.	21.222,00	Sur recette	Proc.nég.art17 §2 1 ^c
84010/74198	Acquisition mobilier (P.C.S.)	400,00	Sur recette	Simple facture
84010/74253	Acquis.mat.informatique (P.C.S)	1.600,00	Sur recette	Simple facture
84410/74451	Acquis.mat.exploitation (P.C.S.)	180,00	Sur recette	Simple facture
84011/74253	Acquis.mat.informatique (maison Préau)	1.000,00	Sur recette	Simple facture
Total 840		24.402,00		
87701/73162	Frais ét.et tx égout.r.Rivage (PTR 07-09)	199.488,40	Emprunt	IPALLE - appel d'offres général
Total 877		199.488,40		
87801/72160	Frais ét.et tx cimetièrre de Blaton	25.000,00	Emprunt	Proc.nég.art.17 §2 1 ^a pour matériaux à mettre en œuvre par les ouvriers
87802/72560	Acquisition de columbarium	5.000,00	Fonds réserve extraordinaire	Simple facture

Total 878		30.000,00	
		4.070.182,40	

LISTE DES SUBSIDES

FIXE PAR 3 NON ET 16 OUI le détail des subsides attribués pour l'exercice 2010 aux sociétés locales suivant la liste annexée au budget 2010 au montant de 33.022,51€.

=====

Une interruption de séance est prononcée par le Bourgmestre suite au souhait de la presse de faire les interviews tout de suite après le budget afin de pouvoir quitter au plus tôt suite aux conditions de circulation difficile et à l'annonce d'un regel.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'en ce qui concerne l'état des routes, 40 T de sel ont été déversées et qu'avec un seul tracteur, les ouvriers font ce qu'ils peuvent. Priorité est donnée aux axes de transport en commun. Nous avons remarqué que, dans les rues où il y a peu de passage, cela ne sert à rien. Mr Destrebecq (MR) signale qu'un décret sur l'audiovisuel serait en préparation et pourrait mettre en danger le service des télévisions locales. Monsieur le Bourgmestre signale que nous y serons attentifs et si nécessaire, une motion serait prise.

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1131-5 - REMPLACEMENT D'UNE POMPE DE RELEVAGE - RATIFICATION

De la délibération du Collège communal du 9 novembre 2009 décidant d'appliquer l'article L1311-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de procéder au remplacement d'une pompe de relevage des eaux usées - **Décide à l'unanimité.**

CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF AU RENOUVELLEMENT DU MARCHE DES EMPRUNTS

DECIDE A L'UNANIMITE :

Art.1 : il sera passé un marché de services relatif au financement des dépenses extraordinaires reprises au budget 2010 (et dans les modifications budgétaires ultérieures) ainsi que les services administratifs y afférents. Les modes de financement seront mis à disposition par tirages successifs au fur et à mesure des besoins de l'administration communale de Bernissart.

Art.2 : le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera passé selon la procédure d'appel d'offre général soumis à une publicité européenne.

CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF A L'ACQUISITION D'UN BATTEUR-MIXEUR

DECIDE A L'UNANIMITE D'approuver le cahier spécial des charges du marché de fourniture portant sur l'acquisition d'un appareil batteur mélangeur destiné à la cuisine scolaire située rue Lotard, 16 à Bernissart.

CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Vu la réponse de la Commune de Bernissart à l'appel à projet du 13 mars 2009 du Ministre des transports André ANTOINE relatif au

soutien de la Région Wallonne aux communes pour l'acquisition de véhicules électriques;

Vu l'accord du 6 juillet 2009 octroyant une subvention de 25.000 € destinée à soutenir l'acquisition par la Commune de Bernissart d'un véhicule utilitaire;

Vu la proposition du Ministre Henry du 14 octobre 2009 de procéder à une commande groupée pour l'ensemble des communes permettant sans doute un gain financier et des démarches administratives simplifiées;

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges mis au point par la Région Wallonne dans le cadre d'un marché groupé de fournitures de véhicules utilitaires électriques et d'approuver la procédure d'appel d'offres général soumis à la publicité européenne.

=====
CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF A L'ACQUISITION DE PICS ANTI-PIGEONS A L'EGLISE DE VILLE-POMMEROEUL

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la fourniture et la pose de protections contre les pigeons ainsi que leur capture sur l'église de Ville-Pommeroeul et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====
CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF A LA REFECTION D'UNE CLASSE A L'ECOLE DE POMMEROEUL

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réparation intérieure suite aux infiltrations d'eau dans une classe et les sanitaires, Ecole Communale de Pommeroeul et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====
CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF A UN CONTRAT D'HONORAIRES POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR ET DE CONSOLIDATION DE LA MACHINE A FEU

APPROUVE A L'UNANIMITE le cahier spécial des charges portant sur les prestations à accomplir par le coordinateur sécurité dans le cadre du projet de réalisation de travaux complémentaires au bâtiment dit « Machine à feu » situé rue des Iguanodons 224 à Bernissart.

=====
PLAN HABITAT PERMANENT - RECONDUCTION DE LA CONVENTION

APPROUVE A L'UNANIMITE L'avenant à la convention de partenariat avec la Région wallonne relative au plan HP permettant de préserver l'octroi des aides du plan HP jusqu'au 31/12/2012.

=====
LETTRE DE MISSION DES DIRECTEURS D'ECOLES

ADOpte A L'UNANIMITE le nombre de votant étant de 19, les lettres de mission prévues par le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs pour les écoles communales de Blaton, Bernissart-Harchies et Pommeroeul-Ville-Pommeroeul;

=====
BAIL EMPHYTEOTIQUE RUE LOTARD - PROLONGATION

DECIDE A L'UNANIMITE De proposer à la communauté française de Belgique l'avenant ci-annexé au dossier ad hoc concernant la prolongation au 31 décembre 2041 du bail emphytéotique initialement conclu le 16 juillet 1998 pour les bâtiments scolaires rue Lotard cadastrés section b 489R/ partie et 62V.

=====

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS MAISON DE VILLAGE DE POMMEROEUL

APPROUVE A L'UNANIMITE le règlement d'attribution des 2 logements situés aux 1^{er} et 2^{ème} étages de la « Maison de Village Jean Doyen », place des Hauchamps à Pommeroeul.

=====

Suite à l'interpellation de Mr Destrebecq, Madame la Secrétaire se renseignera également sur la procédure de dénomination de certains endroits par le Collège (maison de village Jean Doyen, espace Robert Vanceunebroecke). Ces décisions ne devraient-elles pas être prises par le Conseil ?

=====

OCTROI DE LA PROGRAMMATION SOCIALE

DECIDE A L'UNANIMITE d'octroyer la programmation sociale au personnel statutaire, contractuel, ainsi qu'aux mandataires de l'Administration communale.

=====

REMARQUES SUR LE PROCES-VERBAL DU 09 NOVEMBRE 2009

Les remarques suivantes ont été envoyées par Monsieur Bernard Delguste :

1. Compte 2008 du Centre Omnisports du Préau

Mon commentaire portait sur les économies d'énergie en général et d'eau en particulier et je prenais l'exemple de la future piscine de Mons qui sera pratiquement autonome à ces points de vue. En date du 6 janvier 2009, des démarches avaient été entreprises, sans succès, à ma demande, auprès de la ville de Mons par Mr Pellicaen, pour obtenir la partie du cahier des charges relative aux énergies, l'adjudication ayant déjà eu lieu. Qu'en est-il de la suite que notre administration devrait donner à cette démarche ?

2. Modification budgétaire n°2 - réparation des deux autopompes du service incendie

Je regrette le caractère réducteur des termes du Procès-verbal. Ma remarque portait sur l'ensemble des réparations aux deux véhicules (2x30.000€ !). Bien que ces derniers aient 29 ans, je trouve anormal que ces réparations portent sur tous les éléments des engins (carrosserie, sièges, garde-boues, matériel d'équipement, ...) alors qu'ils restent, pour la plupart du temps, dans un garage et sont, en principe, l'objet d'un suivi méticuleux de la part des pompiers. Je maintiens donc qu'un entretien préventif aurait dû permettre de limiter ces frais. Quant aux pompes, il est regrettable d'en arriver à ce que ces engins soient hors service alors qu'ils sont indispensables en intervention ! Des joints, cela se remplace et, encore une fois, un entretien préventif permet d'éviter les situations ultimes comme le blocage. Je ne reviendrai pas sur le problème de l'eau calcaire, qui est un faux problème.

=====

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire communale,
Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

=====